

# AVIS PUBLIC MRC DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC EST, par la présente donné par le soussigné, directeur général, que la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière, adoptera à une session subséquente un règlement pour remplacer et abroger la Politique de gestion contractuelle adoptée par le conseil de la MRC le 8 décembre 2010 et réputée, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, un règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 278 P.L. 122.

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 16 octobre 2018.



**Stéphane Bergeron**  
Directeur général

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 16 Octobre 2018 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 Octobre 2018.

Signé :  \_\_\_\_\_

**Stéphane Bergeron**  
Directeur général